

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 15 FEVRIER 2013 à 20 heures

Date de Convocation	: 7 février 2013	Nombre de Membres en exercice	: 15
Date d'Affichage	: 7 février 2013	Nombre de présents	: 10
		Nombre de votants	: 13

L'an deux mil treize, le vendredi 15 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Anne PERDU, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Suzanne ROYOLE-DEGIEUX, Françoise ARMANI, Avelino GOMES.

Absents :	Bernard CORDELETTE		Christophe GOSSEAU
<u>Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :</u>	Didier LEMÉE	par	Guy PERNAUT
	Yann MARTIN	par	Emmanuel FONTAINE
	Carine KOWALSKI	par	Marie-Jeanne BAILLEUX

Il est procédé à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Suzanne ROYOLE-DEGIEUX à l'unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

MODIFICATION de l'ORDRE du JOUR.

Il est proposé au point 8 :

- Délibération au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 6 décembre 2012.
- 2) Création de l'accueil périscolaire
- 3) Modification du bail rural de M. Guy PERNAUT.
- 4) Proposition d'attribution d'une prime pour Mme Cécile CURTO qui assure le secrétariat de mairie durant l'absence de Mme LEPAGE.
- 5) Modification du règlement des coupes de bois.
- 6) Location de la salle du Conseil Municipal.
- 7) SIDEN-SIAN : adhésions de nouvelles communes
- 8) Délibération DETR
- 9) Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2013.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2012.

Aucune remarque et/ou observation n'ayant été faites, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

2) CREATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE .

Monsieur le Maire propose de mettre en place l'accueil périscolaire pour recevoir les enfants de 7h30 à 18h30, à compter de fin avril, après les vacances de Printemps.

Les enfants apporteront leur panier repas dans des boîtes isothermes et/ou des récipients résistant au four micro-ondes étiquetés à leur nom et classe.

Les tarifs prévus sont les suivants :

- 1 enfant 1.20€ de l'heure
- 2 enfants 1€ de l'heure
- 3 enfants 0.80€
- Le midi : 3€.

Ces tarifs seront définitivement arrêtés lors du vote du budget 2013.

Ce projet nécessite la création d'un emploi aidé s'élevant à un coût mensuel de 360 €.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

3) MODIFICATION DU BAIL RURAL DE M. GUY PERNAUT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que M. Guy PERNAUT prend sa retraite et cède son exploitation à son fils Guillaume.

Ce dernier n'a pas souhaité reprendre toutes les parcelles objets du bail rural renouvelé le 11 novembre 2011.

La commission des biens communaux a accepté les modifications suivantes :

Pour Guillaume PERNAUT :

- Parcelles AE n°37 : 3ha 19a 82ca
- AE n°40 : 1ha 01a 88 ca
- AE n°41 : 1ha 01a 18ca
- Surface totale : 5ha 22a 88ca

Pour M. Emmanuel FONTAINE :

- Parcelles AE n°34 : 3ha 11a 35ca
- AE n°44 : 0ha 93a 92ca
- Surface totale : 4ha 05a 27ca

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

4) PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE PRIME A MME CECILE CURTO QUI ASSURE LE SECRETARIAT DE MAIRIE DURANT L'ABSENCE DE MME LEPAGE

Monsieur le Maire propose d'attribuer une prime mensuelle de 200€, durant l'absence de Mme LEPAGE, à Mme CURTO qui assure son remplacement, depuis le 21 novembre 2012.

Monsieur le maire sollicite le service de remplacement du Centre de Gestion pour une demande de renfort à compter du 19 février 2013.

APPROUVE à L'UNANIMITÉ des MEMBRES SAUF M. BOITELLE QUI S'ABSTIENT

5) MODIFICATION DU REGLEMENT DES COUPES DE BOIS

La Commission des bois a modifié le règlement comme suit :

- Tous les habitants peuvent prétendre à 1 lot quelle que soit leur activité professionnelle.
- Les lots supérieurs à 30 stères seront gelés l'année suivante.
- Les lots inférieurs à 4 stères pourront être complétés par une coupe supplémentaire.
- Les inscriptions seront dorénavant ouvertes en Mairie du 15 janvier au 15 février de chaque année.
- Le tirage aura lieu le 1^{er} vendredi de mars.

Monsieur le Maire informe qu'un exemplaire du nouveau règlement sera distribué aux personnes inscrites pour l'affouage 2013, lors du tirage, le 1^{er} vendredi de mars.

APPROUVE à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRESENTS

6) LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de louer la salle du Conseil Municipal pour un tarif forfaitaire de 50€.

M. FLAMANT demande que les soirées n'excèdent pas 23 heures.

La location ne comprend ni vaisselle, ni matériel supplémentaire.

Un règlement de location sera établi sur les mêmes bases que la salle polyvalente.

APPROUVE à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRESENTS

7) SIDEN-SIAN : ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES

Il est procédé au vote. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un vote émis contre l'adhésion de nouvelles communes alors que l'assainissement collectif est en situation de blocage pour des communes adhérentes depuis plusieurs années dont Barisis-aux-Bois et non contre les communes concernées ;

CONTRE à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRESENTS POUR L'ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SIDEN-SIAN

8) DELIBERATION DETR

Monsieur le Maire informe que des travaux de réfection sur les gouttières de l'église sont nécessaires. Le coût s'élève à : 5 523,26 € TTC. La demande de subvention doit faire l'objet d'une délibération.

APPROUVE à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRESENTS

9) QUESTIONS DIVERSES.

- **Nettoyage du rû**

Monsieur le Maire rappelle que les propriétaires riverains doivent effectuer les travaux nécessaires, jusqu'au mois d'avril, dernier délai.

- **Cabinet médical**

Monsieur le Maire ne signale aucune avancée

- Monsieur Emmanuel FONTAINE précise que l'exploitant forestier au lieu-dit « les lentillières » n'a pas laissé le terrain propre.

M. FLAMANT répond qu'il est difficile de tout surveiller. Nous allons inviter l'ONF à être plus stricte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Pouvoir à Guy PERNAUT

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,

Yann MARTIN,
Pouvoir à Emmanuel FONTAINE

Suzanne ROYOLE-DEGIEUX,

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,
Pouvoir à Marie-Jeanne BAILLEUX